



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 06/2007 Concernant  
le remplacement d'une conduite de  
distribution d'eau potable et défense incendie  
au lieu-dit "En Cen de Bergoz" suite à un  
glissement de terrain.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 04 juin 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 06/2007, oui le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à l'unanimité des voix les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

1. Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis
2. Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'200.- pour ces travaux
3. Mener à terme la demande financière relevant de la responsabilité civile auprès des responsables du dommage causé
4. Encaisser la subvention de l'ECA
5. Financer la dépense par la trésorerie courante
6. Amortir le montant total sur une durée de 10 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 4 juin 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guy Marti

La secrétaire

Valérie Wuillemin

St-Légier-La Chiésaz, le 5 juin 2007